



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 26027

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les problème sérieux de décalage dans le temps entre le moment où un automobiliste voit son permis de conduire invalidé, suite à un retrait de points, et le moment où il en prend connaissance. On constate en effet que de nombreux automobilistes impliqués dans des accidents de la circulation disent ne pas être au courant de l'invalidation de leur permis. Il semblerait bien que l'administration ne dispose pas toujours des bonnes adresses pour informer les conducteurs concernés de leur nouvelle situation. Outre le fait qu'un conducteur en infraction impliqué dans un accident ne pourra faire jouer son assurance, ce dysfonctionnement pose de réels problèmes de sécurité routière. Aussi, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26027

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5349

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)